

**RÈGLEMENT CHAMPIONNAT DE MOTO 25 POWER
VITESSE ET ENDURANCE, LIGUE DE PROVENCE 2021**
validation le 13 novembre 2020

Art. 1 – Définition :

La LMRP et ses clubs mettent en compétition pour 2021, un cycle d'épreuves intitulé "Championnat de LIGUE Moto 25 Power" pour des machines n'excédant pas 25 cv. Ce Championnat regroupe des épreuves d'endurance et/ou de vitesse power 25

ART. 2 – Catégories :

Les équipages choisiront leur numéro de course au moment de leur inscription sur le bulletin d'inscription étant entendu qu'un même numéro ne pourra être attribué deux fois et sera valable pour l'année. Le n° 1 ne pourra être attribué qu'au Champion de LIGUE en titre dans la catégorie concernée.

A) VITESSE

Cat 1 : Pilotes à partir de 7 ans révolus à la date de la manifestation jusqu'à 12 ans au 31 décembre de l'année en cours.

Machines puissance maximum 12 CV à la roue arrière

Jusqu'à 80cc 2t à variateur ou 110cc embrayage automatique

Jusqu'à 65cc 2t ou 115cc 4t à boîte de vitesse

Plaques blanches - Numéros noirs

Cat 2 : Pilotes à partir de 9 ans révolus à la date de la manifestation jusqu'à 14 ans au 31 décembre de l'année en cours.

* Pilotes à partir de 9 ans révolus à la date de la manifestation.

Machines limités à 85cc 2t et 160cc 4t monocylindre

* Pilotes à partir de 11 ans révolus à la date de la manifestation.

Machines jusqu'à 125cc 2t et 250cc 4t monocylindre ou bicylindre

Machines puissance maximum 15 CV à la roue arrière

Plaques noires - Numéros blancs

Cat 3 : Pilotes à partir de 9 ans révolus à la date de la manifestation jusqu'à 15 ans au 31 décembre de l'année en cours.

Pour les pilotes de 9 et 10 ans

Machines limités à 85cc 2t et 160cc 4t monocylindre

Pilotes à partir de 11 ans

Machines jusqu'à 125cc 2t et 250cc 4t monocylindre ou bicylindre

Machines puissance maximum 25CV à la roue arrière.

Plaques blanches - Numéros bleus

Cat 4 : Pilotes à partir de 16 ans révolus à la date de la manifestation

Machines jusqu'à 125cc 2t et 250cc 4t monocylindre ou bicylindre

2 classements distincts:

Machines de moins de 15CV Plaques jaunes - Numéros blancs

et machines de plus de 15CV à moins de 25CV Plaques jaunes – numéros noirs

Cat 5 : Pilotes a partir de 11 ans révolus à la date de la manifestation
Machines jusqu'à 125cc 2 temps ou 4 temps mono ou bicylindre produite jusqu'au 31/12/86
Machines de moins de 15CV : plaques bleues numéros blancs
Machines de plus de 15CV à moins de 25CV : plaques bleues numéros noirs

Sur décision du jury de l'épreuve, dans le cas où le nombre de participants dans une catégorie s'avérerait insuffisant, celle-ci pourrait être incorporée dans une autre catégorie sans toutefois dépasser le nombre de participants figurant dans l'homologation du circuit.

B) ENDURANCE

Catégorie machine OPEN :

- machines 2 T jusqu'à 125 cm³ et 250 cm³ 4T mono ou bicylindre de moins de 15cv
- machines 2 T jusqu'à 125 cm³ et 250 cm³ 4T mono ou bicylindre de moins de 25cv

Catégorie Classic :

- machines 125 cm³ maxi, mono ou bicylindre de moins de 15 cv, produite avant le 31/12/86
- machines 125 cm³ maxi, mono ou bicylindre de moins de 25 cv, produite avant le 31/12/86

Art. 3 – Titre :

Un titre de champion de Provence sera attribué pour chaque catégorie sous réserve qu'au minimum 5 pilotes aient marqué des points sur les épreuves inscrites au calendrier

Art. 4 – Concurrents - Equipages :

Les épreuves du Championnat de Ligue Moto 25 Power sont réservées aux pilotes de toute nationalité titulaires d'une licence NJ, NCO, ou une manifestation(*) délivrées par la F.F.M. pour l'année en cours.

(*) dans ce cas le participant devra présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition datant de moins d'un an et une autorisation parentale pour les mineurs.

Les concurrents mineurs devront être obligatoirement accompagnés d'une personne représentant légal ou mandaté.

Pour l'Endurance, chaque équipe sera composée de deux à trois pilotes. Les temps de conduite devront être conformes aux R.T.S.

Le responsable de chaque team devra être titulaire d'une licence FFM au minimum de catégorie LAP. En Endurance, le mécanicien ainsi que le panneauteur devront également être licenciés

Art. 5 – Machines :

Elles devront répondre aux clauses du règlement technique (voir annexe jointe) et être munies de trois plaques réglementaires portant le numéro de course. Une frontale et deux arrières de chaque côté du dossier de selle.

Les plaques de course seront de forme rectangulaire, dimensions 280 mm x 235 mm.

Dimension des chiffres :

- Hauteur : 14 cm - Largeur : 9 cm
- Épaisseur : 2,5 cm - Espacement entre deux chiffres : 2,5 cm

Les machines devront obligatoirement passer au banc de puissance sur toutes les épreuves. Les moteurs et les boîtiers d'allumage électronique pourront être plombés par le commissaire technique.

Toute machine ne pouvant satisfaire aux contrôles techniques d'après course dans les 30 minutes qui suivent son entrée au parc fermé, sera déclassée de la course.

La présence d'un compte tours en état de marche et étalonné, indiquant le régime moteur est obligatoire sur toutes les machines.

Art. 6 – Calendrier :

Les points permettant d'établir les classements du Championnat de Ligue Moto 25 Power seront acquis lors des manifestations qui se dérouleront aux dates suivantes :

- 7 mars : Endurance Power 25 – Circuit du Var – MC Zone Rouge
- 16 mai : Vitesse Power 25 – Circuit Driving center – MC Castellet
- 12 septembre : Endurance power 25 – circuit de Carpentras – MC Avignon
- 3 octobre : Vitesse power 25 – circuit du Var – MC Zone Rouge

L'une ou l'autre de ces courses pourra changer de date sous réserve d'accord de la Commission Régionale de vitesse. Des épreuves pourront également être ajoutées ou annulées en cours de saison.

Art. 7 – Tracé :

Les épreuves se dérouleront sur des circuits homologués.

La capacité de la piste sera fonction des R.T.S.

Si un circuit dispose d'un arrêté fixant le nombre maximum de pilotes admis, ce dernier devra être respecté (en accord avec les RTS). Les organisateurs doivent faire figurer le nombre maximum de machines admises sur le règlement particulier de l'épreuve.

Art. 7.1 Stand : (endurance)

Un emplacement de 3,50 m x 3,50 m maximum sera mis à la disposition de chaque team, charge pour lui d'y installer son stand qui sera placé sous sa responsabilité.

Les concurrents devront poser un tapis environnemental sur le sol à l'intérieur du stand pour les travaux mécaniques et un autre tapis devant le stand pour les ravitaillements.

Le numéro de chaque team devra être affiché dans les stands bien lisiblement.

Un extincteur à poudre d'un poids de 6 kg mini ou à CO2 d'un poids de 2kg mini, vérifié et en état de marche devra être posé à l'entrée du stand en cas de besoins Les extincteurs à eau sont interdits. Tout cet équipement pourra être contrôlé par un membre du jury. En cas de manquement, une pénalité pourra être infligée au team (stop and go).

Art. 8 – Engagements :

Les demandes d'engagement devront être envoyées par courrier à l'organisateur (formulaire en annexe ou se référer aux règlements des épreuves)

* VITESSE :

Pour la Catégorie 1

Le droit d'**engagement est fixé à 90 €** (location du transpondeur comprise). Les pilotes devront s'engager au plus tard 30 jours avant la date de l'épreuve. Passé cette date, les engagements seront majorés de 30€. Ils seront acceptés dans la limite des places disponibles (*).

Pour être prises en compte, les demandes d'engagement devront être confirmées par un paiement par chèque de 90€ pour chaque épreuve.

L'organisateur doit obligatoirement confirmer l'engagement en joignant les horaires prévisionnels, au plus tard 8 jours après la date de clôture des engagements ainsi que la mise à disposition du paddock pour les concurrents.

Pour les catégories 2, 3,4 et 5

Le droit d'**engagement est fixé à 125 €** (location du transpondeur comprise). Les pilotes devront s'engager au plus tard 30 jours avant la date de l'épreuve. Passé cette date, les engagements seront majorés de 55€. Ils seront acceptés dans la limite des places disponibles (*).

Pour être prises en compte, les demandes d'engagement devront être confirmées par un paiement par chèque de 125€ pour chaque épreuve.

L'organisateur doit obligatoirement confirmer l'engagement en joignant les horaires prévisionnels, au plus tard 8 jours après la date de clôture des engagements ainsi que la mise à disposition du paddock pour les concurrents.

(*) Pour chaque catégorie, le nombre de concurrents admis correspondra à la capacité maximum en course de chaque circuit.

Les pilotes choisiront leur numéro de course au moment de leur inscription, étant entendu qu'un même numéro ne pourra être attribué deux fois et sera valable pour l'année. Le n° 1 ne pourra être attribué qu'au Champion de Ligue en titre dans la catégorie concernée.

Pilote déclarant forfait

Pour tout forfait, un droit administratif, de 25 € pour la Catégorie 1, 35 € pour les catégories 2 et 3, 40€ pour les catégorie 4 et 5 sera retenu et ce, quelle que soit la raison. Cette déclaration devra être faite par écrit ou email auprès de l'organisateur. Le justificatif devra impérativement lui parvenir avant le début des vérifications administratives. En cas de force majeure, la Commission Vitesse se réserve le droit d'étudier la demande.

* ENDURANCE :

Les demandes d'engagement devront être envoyé par courrier a l'organisateur (formulaire en annexe ou se référer aux règlements des épreuves)

Le droit d'engagement est fixé à **290 € par équipage** (location du transpondeur comprise). Ils seront acceptés dans la limite des places disponibles (*).

Pour être prises en compte, les demandes d'engagement devront être confirmées par un paiement par chèque de 290€ pour chaque épreuve.

L'organisateur doit obligatoirement confirmer l'engagement en joignant les horaires prévisionnels, au plus tard 8 jours après la date de clôture des engagements ainsi que la mise à disposition du paddock pour les concurrents.

(*) Pour chaque catégorie, le nombre de concurrents admis correspondra à la capacité maximum en course de chaque circuit.

Art. 9 – Vérifications et Briefing :

*** Vérifications Administratives**

Les pilotes devront présenter personnellement leur licence en cours de validité obligatoirement accompagnée du :

- Guidon d'Argent ou Or pour les jeunes de 7 à 11 ans révolus ou du
- CASM à partir de 12 ans.

Ils recevront leur transpondeur. Le transpondeur est placé sous l'entière responsabilité du concurrent pendant la manifestation et jusqu'à sa restitution. En conséquence, la perte, le vol ou la détérioration est à la charge du concurrent. Il doit être restitué au plus tard une heure après la fin de la course. En cas d'oubli, le pilote doit l'envoyer dans les trois jours à la LIGUE ou à l'adresse du responsable du chronométrage.

Le support de transpondeur sera vendu 8 € et restera propriété du pilote. Le transpondeur devra être fixé à l'avant de la machine (sur le tube de fourche derrière la plaque numéro) en position verticale, goupille vers le haut.

*** Vérifications Techniques (voir règlement technique général en annexe)**

Le passeport technique restera sous la responsabilité du Commissaire Technique.

Le changement de moteur est autorisé entre deux manches sous réserve que celui-ci ait été vérifié et marqué lors du contrôle technique.

*** Briefing**

Un briefing sera organisé avant les essais (Les pilotes devront signer la feuille d'émarginement prévue à cet effet). Toute absence entraînera une pénalité de 10 secondes sur le résultat de la première manche en VITESSE et d'un STOP AND GO en ENDURANCE. Les mineurs devront y être accompagnés par leur représentant légal.

Art. 10 – Essais :

A) VITESSE

L'organisateur devra prévoir une séance d'essais libres et au minimum une séance d'essais chronos obligatoires.

Pour la composition de la grille de départ, Le meilleur temps réalisé positionnera la machine sur la grille de départ

B) ENDURANCE

- Une séance d'essais libres sera prévue.
- Pour la composition de la grille de départ, trois séances d'essais qualificatifs d'un minimum de 15 minutes chacune seront prévues suivant les brassards des pilotes
- Chaque pilote devra avoir effectué un minimum de trois tours d'essais pour participer à la course
- Le meilleur temps réalisé par chaque équipage positionnera la machine sur la grille de départ

A l'issue des essais, une zone dédiée pour les simulations de départ sera définie sur l'ensemble des circuits. Ces simulations ne pourront se faire qu'après le drapeau à damier (voir règles générales CNV).

Art. 11 – Courses :

*** Composition, Grille Départ**

La grille sera composée en tenant compte des résultats obtenus lors des essais chronos. Le pilote placé en pôle position, du côté inverse au sens du premier virage suivant l'homologation du circuit, aura un mètre d'avance sur le second et ainsi de suite. Sur une même ligne, l'espace entre chaque machine et chaque extrémité au bord de la piste sera de 1 mètre minimum.

L'espace entre le premier pilote de la première ligne et le premier pilote de la seconde ligne sera au minimum égal à 4,5 m.

Tout responsable de team et toute personne ayant accès à la zone de panneautage, de pré-grille ou de la voie des stands devra être en possession d'un pass ou (et) d'un bracelet fourni par l'organisateur et impérativement être licencié

*** Pré-Grille**

Les machines devront être présentes, en pré-grille, au minimum 10 minutes avant le tour de formation. Retard = 10 secondes de pénalité.

Les couvertures chauffantes seront autorisées dans les stands ou sur la pré-grille sauf catégorie 5 (classic). Le pilote pourra posséder un groupe électrogène transportable de 2000 watts

*** Courses VITESSE**

Les courses se dérouleront en deux manches sur une distance comprise entre 18 et 25 kilomètres.

Un tour de reconnaissance et un tour de chauffe seront effectués avant chaque départ. Les coureurs qui n'effectuent pas le tour de reconnaissance peuvent partir pour le tour de chauffe depuis la voie des stands. Ils pourront prendre leur place pour la course sur la grille de départ, mais seront pénalisés de 10 secondes. Dans le cas où un pilote n'aurait pas effectué le tour de chauffe, il pourra prendre le départ depuis la sortie des stands après le passage du peloton de coureurs sous les ordres du commissaire de sortie de stand en accord avec la direction de course. En cas de force majeure, la procédure de départ pourra être réduite par la Direction de Course.

Le départ sera donné au drapeau national ou au feu, par le Directeur de Course, pilote assis sur la machine, moteur en marche.

Tout départ anticipé sera sanctionné par une pénalité de temps de 10 secondes.

*** Courses ENDURANCE**

La grille de départ sera établie après les essais chronos. Chaque équipage désignera le pilote qui prendra le départ.

Un tour de reconnaissance sera effectué par toutes les machines qui viendront se placer sur la grille de départ, type championnat de France vitesse (ligne de trois machines décalées), moteur en marche et pilote sur la machine. Sur ordre du directeur de course les pilotes s'élanceront ligne par ligne pour effectuer un ou deux tours de chauffe (décision de la direction de course).

Après le ou les tours de chauffe, les machines reviendront se placer sur la grille de départ ligne par ligne machines en marche et pilote sur la machine, sous les ordres du directeur de course jusqu'au baisser du drapeau national.

Si une machine ne peut rester en marche sur la grille de départ, elle ira se placer en fond de grille et son départ "à la poussette" sera différé de cinq secondes après le baisser du drapeau tricolore.

Le team dont le pilote aura pris le départ "à la poussette" à sa place sur la grille au moment du baisser du drapeau tricolore, sera sanctionné d'un tour de pénalité.

L'organisateur fournira et positionnera une pendule pouvant être consultée par les pilotes.

Les courses seront d'une durée minimum de 3 heures.

Tout abandon devra être signalé dans les meilleurs délais à la direction de course.

Temps de conduite : Relais de 30 minutes maxi. Les temps de conduite des pilotes sont placés sous l'entière responsabilité du chef de Team.

Procédure “Stop and Go” (Enurance)

Le temps d’arrêt pour une procédure est fixé à 30 secondes.

Suivant l’importance de l’infraction, plusieurs procédures de “Stop and Go” consécutives pourront être appliquées.

Si une pénalité “Stop and Go” est infligée à un team, un panneau jaune accompagné du numéro de la machine sera présenté au pilote étant en piste au moment de la présentation du panneau. Celui-ci aura cinq tours maximum pour s’arrêter à l’endroit défini par la direction de course. S’il ne s’arrête pas, il sera exclu de la compétition. Toutefois, la machine pourra continuer la course avec les autres pilotes.

Dans le cas où la fin de la course interviendrait avant l’application de la procédure, le ou les équipages concernés se verront infliger une pénalité d’un tour par procédure.

Arrêts :

1) Sur la piste :

En cas de panne sur la piste, le pilote devra placer sa machine en dehors de la piste de sorte qu’elle ne présente aucun danger pour les autres concurrents. Il pourra effectuer, dans ces conditions et sans aide extérieure, de petites réparations puis reprendre la piste sous couvert des commissaires de piste. Tout ravitaillement ou intervention d’assistance est strictement interdit sur la piste, en dehors des stands. Si la réparation ne peut être effectuée sur place, le pilote poussera sa machine dans le sens de la course en dehors de la piste et pourra revenir au stand par les raccourcis qui lui seront indiqués par les commissaires.

Tout pilote qui s’éloigne de plus de 10 mètres de sa machine entraîne l’abandon de celle-ci, donc de l’équipage, exception faite en cas d’évacuation sanitaire. Dans ce cas, aucune personne autre qu’un Officiel ne peut s’approcher de la machine en attendant le retour du pilote, sous peine de mise hors course. D’autre part le pilote ne devra en aucune manière quitter le service médical si celui-ci décide de lui interdire de reprendre la course. Le directeur de course pourra alors autoriser un autre pilote de l’équipe, en tenue de course, à récupérer la machine pour continuer l’épreuve en respectant les conditions de temps de conduite prévues au paragraphe précédent.

Dans le cas de chute sérieuse, s’il s’avère que la machine est endommagée, elle devra être contrôlée par un commissaire technique après réparation et avant de reprendre la piste.

*** 2) Aux stands :**

Pour toute intervention sur la machine, **y compris le changement de pilote**, le moteur doit être arrêté et la moto devra être béquillée sur un tapis environnemental placé devant le stand attribué au team

L’accès aux stands ne peut se faire que par l’entrée de la piste de décélération. La circulation s’effectue à vitesse réduite (30 km/h) devant les stands et jusqu’à l’accès à la piste de course. Dès l’entrée de la piste de décélération, le pilote peut recevoir l’aide de ses mécaniciens pour rejoindre son stand.

Le retour sur la piste de course s’effectue par la sortie de la piste de décélération sous la responsabilité des commissaires de piste en place.

Il est formellement interdit de fumer, de souder ou d’employer quelque source de chaleur que ce soit dans les stands ainsi que d’employer un moteur thermique.

Le carburant stocké dans les stands ne devra pas dépasser deux fois 10 litres.

NOTA : Lors des ravitaillements, la machine doit être béquillée sur un tapis environnemental placé devant le stand attribué au team. Le pilote ne doit pas rester sur celle-ci. La personne assurant le ravitaillement devra être vêtue d’une combinaison, de chaussures fermées, de gants, la tête couverte d’un casque intégral et d’une cagoule. Seule sera admise près de la machine, une autre personne prête à intervenir avec un extincteur. Si de l’essence est répandue sur le réservoir, celui-ci devra être essuyé avant que le pilote remonte sur sa machine.

*** Interruption de course au drapeau rouge**

VITESSE : la procédure appliquée sera celle prévue aux articles 6 et suivants des règles générales CNV pour les épreuves de vitesse. Dans le cas où la course est déclarée WET, elle pourra être réduite de 3 tours, mais 2 tours de chauffe seront obligatoires.

ENDURANCE : Si pour une raison grave, la direction de course doit interrompre la course, cela se fera sur présentation du drapeau rouge EXCLUSIVEMENT. Les machines rejoindront, à vitesse réduite, le parc fermé. A ce moment, les machines arrêtées en stand devront également rejoindre, le parc fermé. Les machines non roulant au moment de l'arrêt de course resteront en stand mais toute intervention sur ces machines devra cesser immédiatement jusqu'au moment du nouveau départ.

* Procédure nouveau départ : Le nouveau départ aura lieu au plus tôt, 15 minutes après que les teams en aient été informés. Le pilote ou le mécanicien de chaque team est autorisé à récupérer la machine en parc fermé. Celui-ci sera ouvert cinq minutes avant l'ouverture de la sortie du couloir des stands. Les teams seront autorisés à faire le complément d'essence ou le changement de pneus devant leur stand respectif à l'exception de toute autre intervention. La procédure de départ pourra être identique au départ précédent. Toutefois, en cas de conditions particulières, la direction de course, pourra, avec l'accord du jury, décider d'une procédure de départ lancé derrière le safety-car. Dans ce cas, les pilotes prendront place derrière le safety-car dans l'ordre du classement intermédiaire, les uns derrière les autres, ils ne pourront pas se dépasser jusqu'au baisser du drapeau national. Le safety-car effectuera un tour complet et s'effacera avant la ligne de départ. Tous les équipages n'ayant pas signifié leur abandon seront admis au nouveau départ. Le signal d'arrivée sera présenté à l'heure où la course aurait dû se terminer. S'il est impossible de recommencer la course, la moitié des points sera attribuée pour le Championnat, si 50 % ou plus de la distance ou du nombre de tours prévus ont été accomplis.

* Neutralisation : Si pour toute cause que ce soit, la course devait être neutralisée,
- La direction de course présentera un panneau portant l'inscription "SAFETY-CAR"
- Les commissaires de piste présenteront simultanément un panneau "SC" et un drapeau jaune agité
- Un véhicule de sécurité, gyrophare allumé, entrera en piste afin de retenir les machines à vitesse réduite
jusqu'à la fin de l'intervention
- La sortie des stands sera fermée
- A partir de l'entrée en piste de ce véhicule, les pilotes sont sous le régime du drapeau jaune. Tout dépassement est interdit. La sortie des stands s'effectuera de la manière suivante : Le commissaire à la sortie des stands ouvrira celle-ci 15 secondes après le passage du safety-car, la sortie des stands sera ouverte pendant dix secondes pour permettre aux concurrents dans la voie des stands de reprendre la piste. Les tours réalisés pendant cette période seront comptabilisés au même titre que ceux de la course.
- A la fin de l'intervention, le safety-car éteindra son gyrophare en passant devant le poste de chronométrage et sortira de la piste à la fin du tour.

* Arrêt de la course sous régime safety-car : Si l'arrêt de la course au drapeau rouge est intervenu pendant une neutralisation de la course au safety-car, le nouveau départ s'effectuera lancé derrière le safety-car.

Le directeur de course informera toutes les équipes de la procédure de départ. Les machines seront respectivement placées dans l'ordre derrière le safety-car suivant le classement au moment de l'arrêt de la course.

Le safety-car effectuera quelques tours et la course sera relancée suivant la procédure habituelle.

*** Fin de course**

VITESSE : Voir l'article 7 des règles générales CNV.

ENDURANCE : Au terme de la course, le drapeau à damiers sera présenté au passage du pilote de tête sur la ligne d'arrivée. Pour être classé, tout pilote et sa machine, devront avoir franchi la ligne d'arrivée après le vainqueur, dans les cinq minutes qui suivent le signal de fin de course.

Si un (des) coureur(s) précède(nt) de près, avant la ligne d'arrivée, le coureur de tête lors du dernier tour, le directeur de course présentera simultanément au(x) coureur(s) le drapeau à damiers et le drapeau bleu.

Ceci signifie que la course est terminée pour le coureur de tête tandis que les coureurs qui précèdent de près le coureur de tête doivent terminer le dernier tour pour recevoir le drapeau à damiers.

Dès le moment où le drapeau à damiers est abaissé, la sortie des stands est fermée.

*** Drapeau jaune**

Le non-respect du drapeau jaune sera sanctionné d'une pénalisation de 10 secondes lors des essais et des courses pour la VITESSE et d'un STOP AND GO pour l'ENDURANCE

*** Changement de machine VITESSE**

Voir l'article 4 des règles générales CNV.

*** Changement de machine ENDURANCE**

Dans le cas où une machine engagée serait dans l'impossibilité de prendre le départ de la course suite à un incident

technique intervenu pendant les essais, le changement de machine pourra être envisagé.

La demande sera faite auprès du directeur de course et transmise au jury pour aval.

Cette machine devra être passée au contrôle technique. Elle pourra être de la même catégorie ou de catégorie inférieure à la machine remplacée. Tout changement de machine pendant la course est interdit.

*** Pneumatiques**

Le choix des pneumatiques est libre sauf pour la catégorie 5 (Classic) où les pneus slicks et pluies sont interdits.

Avant chaque série de course ou d'essai, la piste sera déclarée wet ou dry et le pilote choisira les pneus qu'il veut (sauf classic), si lors d'une course les conditions d'adhérence de la piste changent pour raison de pluie et que la course doit être interrompue, le classement sera établi si 50% minimum des tours prévus ont été effectués et les points seront attribués.

Si moins de 50% des tours prévus ont été effectués, la course ne sera pas recommencée et aucun point ne sera attribué.

*** parc fermé**

A la fin de la course, toutes les machines seront placées en parc fermé, les trois premières seront vérifiées, d'autres pourront l'être à la discrétion du directeur de course.

Durée du parc fermé : 30 minutes après l'affichage des résultats.

Les 3 premiers de chaque catégorie devront obligatoirement passer au banc de puissance sous le contrôle d'un commissaire technique, 1 seule personne du Team est autorisé à assister à la mesure (CNV art 17.3)

Art. 12 – Classement :

A) des épreuves :

VITESSE : Pour être classé dans la course, tout pilote devra avoir accompli au minimum les 75 % de la distance parcourue par le vainqueur et franchi la ligne d'arrivée dans un délai de 3 minutes après la présentation du drapeau à damier.

Pour chaque épreuve les points seront attribués aux 15 premiers de chaque manche selon le barème suivant :

	pts		pts		pts
1er	25	6eme	10	11eme	5
2eme	20	7eme	9	12eme	4
3eme	16	8eme	8	13eme	3
4eme	13	9eme	7	14eme	2
5eme	11	10eme	6	15eme	1

pour Chaque épreuve, Le vainqueur par catégorie sera déclaré au cumul des points des 2 manches de courses, Si 2 concurrents sont ex-aequo , le meilleur temps de la seconde manche sera pris en compte

Tout pilote dont la machine dépasserait la norme de puissance autorisée, sera exclu du classement de la course

ENDURANCE : Le classement de la course sera établi en fonction du nombre de tours accomplis et de l'ordre de passage sur la ligne d'arrivée. Pour être classée, une équipe doit :

- Avoir franchi la ligne d'arrivée (sur la piste) dans les conditions prévues à l'article 11
- Avoir parcouru au moins 75% des tours effectués par le vainqueur de sa catégorie

Dans le cas où la course serait disputée en plusieurs parties, on additionnera le nombre de tours effectués dans chacune d'elles. L'équipage ayant effectué le plus grand nombre de tours serait déclaré vainqueur. En cas d'égalité de nombre de tours, c'est l'ordre d'arrivée de la seconde partie qui serait prise en considération.

Des coupes ou récompenses seront remises aux trois premiers équipages de chaque catégorie.

	pts		pts		pts
1er	25	6eme	10	11eme	5
2eme	20	7eme	9	12eme	4
3eme	16	8eme	8	13eme	3
4eme	13	9eme	7	14eme	2
5eme	11	10eme	6	15eme	1

B) du Championnat :

Le classement du championnat de Ligue sera déterminé par le cumul des points obtenus sur l'ensemble des épreuves prévues au calendrier du championnat. En cas d'ex-aequo, ceux-ci seront départagés au nombre de places de premier obtenues sur les différentes épreuves et ainsi de suite pour les places de deuxième.

Art. 13 – Récompenses :

L'organisateur devra prévoir lors des épreuves des coupes pour les trois premiers de chaque catégorie prévue à l'article 2.

Art. 14 – Réclamations (Titre III du Code Sportif National) :

(Elles devront obligatoirement être déposées auprès du Directeur de Course dans les délais impartis).

Se reporter au titre III du Code Sportif National, étant précisé que le montant du droit de réclamation est de 300€.

Lorsqu'elle entraîne un démontage du moteur, elle doit être assortie d'une caution de 100 €. Cette somme sera remboursée si la machine démontée s'avère non conforme ou versée au pilote contraint au démontage si la conformité est reconnue.

Le directeur de course peut faire démonter toute machine de son choix à l'arrivée. Un pilote contraint de démonter ne peut prétendre à une indemnité quelconque (sauf disposition réglementaire particulière). Tout litige suite à un démontage après la manifestation sera tranché par la Commission Régionale Vitesse, après avis des commissaires techniques responsables du contrôle, en cas de contestation de la décision, l'instance compétente est le tribunal régional de discipline et d'arbitrage.

Lors des épreuves, la Ligue se réserve toute possibilité quant aux vérifications et démontage d'une machine, notamment la saisie provisoire de pièces (assemblées ou non) pour contrôle ultérieur. La non-disponibilité temporaire, pour le concurrent de ses pièces, ne peut donner lieu à aucune indemnité ou réclamation. Ces pièces seront remises à la disposition du concurrent le plus rapidement possible. **En cas de refus de démontage, le pilote sera exclu du classement de l'épreuve.**

Art. 15 – Officiels :

Officieront sur chaque épreuve :

L'organisateur nommera un directeur de course, un directeur adjoint, deux commissaires sportifs ayant satisfait à un séminaire spécifique

(Les commissaires sportifs devront avoir obtenu l'aval de la C.V.).

Il appartient au Délégué (Président du Jury ou arbitre) de communiquer à la C.V. un rapport détaillé sur le déroulement de l'épreuve.

Les prescriptions du Code Sportif National, et de ses annexes ainsi que celles du présent règlement seront applicables sur ces épreuves

Art. 16 – Responsabilités :

Il est rappelé aux concurrents que leurs matériels sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation.

Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur en cas de vol ou de dégradation. Ils sont en particulier responsables de leurs accompagnateurs.

Cet article devra figurer au règlement particulier de chaque épreuve.

Art. 17 – Laissez-Passer :

L'organisateur devra fournir un bracelet au pilote, un bracelet pour le mécanicien, un bracelet pour le panneateur en VITESSE ET et un bracelet supplémentaire pour le responsable du team en ENDURANCE

Les laissez-passer fournis par les organisateurs ne sont ni vendables ni cessibles à titre gracieux

Tout responsable de team et toute personne ayant accès à la zone de panneautage, de pré-grille ou de la voie des stands devra être en possession d'un pass ou (et) d'un bracelet fourni par l'organisateur et impérativement être licencié

Art. 18– Environnement :

Les tapis d'environnement sont obligatoires tant à l'intérieur des stands que devant ceux-ci pour les ravitaillements.

A la fin de la compétition, les stands et les abords doivent être débarrassés de tout matériel ou matériau utilisé lors de la compétition (bidons, déchets, pneus usagés, etc.).

En aucun cas les pneus usagés ne peuvent être mis dans les poubelles de l'organisateur. Une amende de 250 € pourra être infligée.

**ANNEXE AU RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT POWER 25
LIGUE DE PROVENCE**

règles techniques :

<https://pratiquer.ffmoto.org/sites/default/files/documents/pdf/2019/12/12%20-R%C3%A8glement%20Technique%20G%C3%A9n%C3%A9ral%20pour%20les%20machines%20Moto%2025%20Power%202020.pdf>

bulletin d'inscription : voir chaque organisateur